



COVID-19

Réouverture des établissements scolaires : les profs et leurs élèves ne doivent pas faire les frais d'une querelle de chapelle

Montréal, le 26 avril 2020 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demande au premier ministre François Legault de clarifier la situation en ce qui concerne l'immunité collective lorsqu'il dévoilera demain son plan de réouverture graduelle des établissements scolaires. Alors que le premier ministre François Legault et le directeur de la santé publique du Québec, D' Horacio Arruda, souhaitent utiliser le réseau des écoles publiques pour construire une immunité collective et permettre la relance économique, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle à la plus grande prudence puisqu'il n'y a pas de preuves, à ce jour, que des personnes déjà infectées soient immunisées. De plus, l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, D'e Teresa Tam, partage l'avis de l'OMS et a émis des doutes à l'effet qu'un déconfinement progressif du Québec puisse contribuer à immuniser la population contre la COVID-19.

« La dernière chose dont nous avons besoin en ce moment, c'est que les profs et leurs élèves fassent les frais d'une querelle de chapelle. La FAE ne s'oppose pas à la réouverture graduelle des établissements scolaires, mais exige que le gouvernement du Québec agisse avec transparence dans le cadre de la rédaction et de la mise en place de son plan de réouverture. Depuis que le premier ministre a annoncé, à la surprise générale, qu'il entendait rouvrir les écoles et les centres, des avis contradictoires qui émanent de plusieurs spécialistes nourrissent la confusion dans le réseau de l'éducation, ce qui alourdit un climat déjà anxiogène. De plus, en refusant de consulter les organisations syndicales qui représentent les personnels scolaires, le premier ministre François Legault a fait le choix de se priver de l'expertise que détiennent notamment les enseignantes et enseignants puisque ce sont elles et eux qui connaissent la réalité du terrain, en plus de connaitre leurs élèves par leur prénom », a tenu à souligner le président de la FAE, Sylvain Mallette.

Considérant que de nombreuses questions légitimes demeurent sans réponse, plus particulièrement celles relatives à la sécurité des personnels et des élèves ainsi qu'aux règles qui permettront de réorganiser les établissements de manière sécuritaire, la FAE a fait parvenir, le jeudi 23 avril, une demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics au ministère du Comité exécutif qui relève du premier ministre François Legault, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'obtenir les avis, rapports, recommandations et autres documents ayant été utilisés dans le cadre de la rédaction du plan de réouverture des établissements scolaires.

« La FAE entend assumer pleinement son rôle de chien de garde puisqu'en assurant la sécurité des enseignantes et enseignants, nous nous assurons aussi de la sécurité des élèves avec lesquels nous travaillons », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement **Renseignements** :

Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à mi.nantel@lafae.gc.ca

Hélène St-Pierre, conseillère aux communications, au 514-297-3346 ou à <u>h.st-pierre@lafae.qc.ca</u>